

DECISION REGIONALE N° 026 /DR/F/SG/DPOA

Portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°05/AONO/GOV-OU/CRPM-OU/AI/2025 du 24 janvier 2025 pour les travaux de construction de deux (02) ponts dans le Département des Hauts-Plateaux, Région de l'Ouest en deux (02) lots (en procédure d'urgence)

Le Gouverneur de la Région de l'Ouest, Autorité Contractante,

THE GOVERNOR OF THE WEST REGION

Grand Officier de l'Ordre de la Valeur,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu** le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par les décrets n°2015/434 du 02 octobre 2015, n°2018/191 du 02 mars 2018, n°2019/001 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014/184 du 04 juin 2014 portant nomination de Monsieur AWA FONKA Augustine, en qualité de Gouverneur de la Région de l'Ouest ;
- Vu** le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'arrêté n°0203/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Régionales de passation des Marchés Publics ;
- Vu** la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°05/AONO/GOV-OU/CRPM-OU/AI/2025 du 24 janvier 2025 pour les travaux de construction de deux (02) ponts dans le Département des Hauts-Plateaux, Région de l'Ouest en deux (02) lots (en procédure d'urgence) ;

Considérant le Procès-verbal N°011/PV/GOUV-OU/CRPM/2025 du 27 février 2025 de la Commission Régionale de Passation des Marchés Publics de l'Ouest relatif à l'examen du rapport de la sous-commission d'analyse des offres et la proposition d'attribution du marché pour le DAO N°05/AONO/GOV-OU/CRPM-OU/AI/2025 du 24 janvier 2025 ;

DECIDE :

Article 1 L'entreprise ci-après est attributaire des marchés relatifs à l'Avis d'Appel d'Offres dont les références, le montant d'attribution et le délai sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Numéro de l'Appel d'Offres et Objet	Numéro de lot	Adjudicataires	Montants TTC (en FCFA)	Délais d'exécution
N°05/AONO/GOV-OU/CRPM-OU/AI/2025 du 24 janvier 2025 pour les travaux de construction de deux	Lot 1 : Construction d'un pont sur la rivière MENALOH 2 dans la Commune de Bamendjou, Département des Hauts Plateaux -Région de l'Ouest	Infuctueux	/	04 (quatre) mois

(02) ponts dans le Département des Hauts-Plateaux, Région de l'Ouest en deux (02) lots (en procédure d'urgence)	Lot 2 : Reconstruction d'un pont de 6 ml avec aménagement de ses accès (1,2 km), sur la route inter R0614 (entrée TIM PALACE) - (carrefour MBA DJEUFFE à (inter R0602)	ETS NGUE ET FILS BP: 469 Dschang Tél: 699 96 76 35	109 999 658 (Cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante-huit)	04 (quatre) mois
--	---	---	--	------------------

Article 2 La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- DR-MINMAP/OU (pour suivi) ;
- DR-MINTP/OU ;
- ARMP-OU (pour publication et archivage) ;
- P-CRPM/OU (pour information) ;
- Classement/Archives ;
- Affichage.



28 FEV 2025

Le Gouverneur

THE GOVERNOR

Le Gouverneur